

7 juin 1872

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 7 juin 1872

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

Des bills relatifs à la compagnie d'assurance agricole du Canada, à la chambre de commerce de Sorel, à la compagnie de banque de Halifax, et à la chambre de commerce de Lévis sont lus une troisième fois et adoptés.

* * *

AGRICULTURE

L'hon. M. WARK présente une motion où il prie instamment le gouvernement de venir en aide à l'agriculture en évoquant l'exemple d'autres pays à cet égard. L'entreprise privée a beaucoup fait pour améliorer l'agriculture en Angleterre, mais notre situation étant différente, il est préférable en cela de suivre l'exemple des États-Unis.

Dans chaque État, on a mis sur pied des commissions grâce aux deniers publics. Il y a quelques années, en 1862, une loi du Congrès a créé un ministère de l'Agriculture, dont la fonction est de promouvoir les intérêts de l'agriculture grâce à la diffusion de renseignements importants, la collecte de statistiques, la distribution de semences et de plants, et le reste. Le commissaire est tenu de présenter des rapports annuels et de surveiller comment sont dépensées les sommes accordées par le Congrès pour soutenir l'agriculture. Il mentionne le dernier rapport du ministère et souligne l'importance numérique du personnel du commissaire et la valeur du travail qu'il a accompli. Nous ne pouvons pas encore nous attendre à rivaliser dès maintenant avec les États-Unis dans ce domaine. Ainsi, par exemple, les États-Unis ont adopté une loi réservant certaines terres publiques à la création de collèges d'agriculture dans chaque État, pour l'enseignement de l'agriculture et des matières scientifiques. Au Canada, nous aimerions cependant que dorénavant, le ministre de l'Agriculture s'intéresse davantage à une question sur laquelle on ne s'est pas suffisamment penché. À cette même fin, on devrait aussi collecter des données afin de renseigner les commerçants et la population en général sur l'état des récoltes. Par la même occasion, on pourrait aussi disposer de renseignements sur la pêche. Le ministre pourrait aussi créer un service de recherche scientifique où l'on étudierait les causes de l'épuisement des sols, et dont les connaissances serviraient pour enseigner les meilleures formes d'exploitation agricole à la population. Il craint qu'à moins d'une évolution de l'agriculture au Canada et aux États-Unis, dans bien des endroits le sol sera tout à fait ruiné, ce qui à la longue appauvrira notre pays. Dans une certaine mesure, on peut même lier l'exode de la population

du Québec à cette cause précise. Le problème mérite donc l'attention d'hommes de science et d'hommes d'État afin de voir s'il n'est pas possible d'endiguer cet appauvrissement des sols. Pour ce qui est de la pêche, ce gouvernement s'y est plus intéressé qu'à l'agriculture. Il en a été de même pour le commerce, grâce à la construction de canaux et aux progrès réalisés dans la navigation. Si l'on tient compte du grand nombre de personnes qui travaillent dans l'agriculture, des sommes importantes engagées dans cette activité et de la valeur des produits agricoles, il est temps que le ministre de l'Agriculture prête attention à ce sujet. En conséquence, il présente la résolution suivante:

L'importance des intérêts agricoles de cette Puissance rend désirable d'adopter des mesures qui permettent au ministre de l'Agriculture de faire du développement de cette grande source de richesse nationale le principal objet de son ministère.

L'hon. M. WILMOT appuie la résolution et affirme qu'il ne fait aucun doute que le ministre de l'Agriculture devrait obtenir pour les agriculteurs des avantages beaucoup plus importants qu'il n'en accorde chaque année. Se reportant au recensement de 1861, il souligne l'importance de l'activité agricole par rapport aux autres industries de notre pays. Il insiste sur le fait que la collecte et la diffusion de tels renseignements seront utiles à l'agriculture.

L'hon. M. BUREAU parle de la situation agricole de la province de Québec et estime qu'elle se compare très avantageusement à celle d'autres pays.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST convient tout à fait qu'il s'agit d'une question importante, mais estime qu'il est faux de dire que l'exploitation agricole ou les sols sont inférieurs au Québec.

L'hon. M. WARK explique qu'il n'est pas improbable que bon nombre de familles aient été forcées de quitter certaines parties du Québec ainsi que des États de la Nouvelle-Angleterre en raison de l'épuisement des sols causé par une exploitation agricole inappropriée.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST, tout en se disant reconnaissant de l'explication qui lui a été fournie, poursuit en disant que la motion ne lui paraît pas suffisamment explicite et discrédite le ministre de l'Agriculture. Il estime que la résolution doit être plus précise, et que l'on devrait définir les fonctions du ministère.